



La FICHE ENERGIE

ISOL'01 : Isolation des combles perdus des bâtiments publics



SIEA



Des services innovants pour vos territoires

Fiche n°10

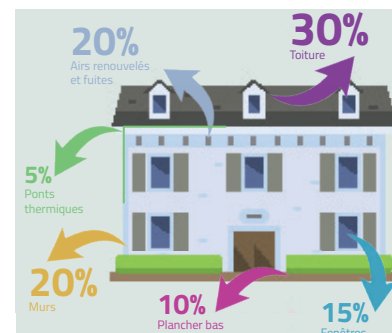
«L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas».

Derrière ce proverbe qui traduit l'enjeu de la transition énergétique, il convient de constater que de toute évidence, la meilleure énergie est celle que l'on économise.

Le Constat

Les bâtiments sont toujours les plus gros consommateurs d'énergies finales en France et des secteurs principaux d'émissions de gaz à effet de serre. La toiture étant la source principale de pertes thermiques, de l'ordre de 30%, l'isolation des combles est par conséquent l'action d'efficacité énergétique la plus pertinente à mettre en œuvre.

Aussi et malgré une prise de conscience de la situation, le coût des travaux est souvent un frein au passage à l'acte.



Le Projet

Pour lever ces freins, le SIEA, dans son rôle d'accompagnement des communes et des intercommunalités dans la transition énergétique, a conçu et engagé l'opération Isol'01.

Ainsi, en mettant à disposition son ingénierie technique et financière, les collectivités pourront isoler à moindre coût en bénéficiant d'une opération rapidement rentable grâce aux économies d'échelles, aux subventions diverses et aux économies de chauffage réalisées.

L'objectif de cette opération est de rendre le patrimoine bâti plus économe en énergie, permettant ainsi de diminuer les factures de chauffage des bâtiments et les émissions de gaz à effet de serre induites. En réduisant les charges énergétiques qui pèsent sur les budgets, les collectivités pourront ainsi dégager des marges de manœuvre tout en participant à la transition énergétique à l'échelle du département.

Les travaux d'isolation ont débuté

Après une première étape de visite technique des bâtiments identifiés par les collectivités, notre partenaire CertiNergy leur a adressé un rapport de visite permettant d'évaluer l'étendue et le coût prévisionnel des travaux à réaliser pour chaque bâtiment. Plus d'une centaine de communes ont pu bénéficier de ce service, depuis septembre 2019.

La phase travaux est actuellement engagée auprès d'un vingtaine de collectivités avec toujours pour ambition d'apporter une isolation avec des standards très élevés ($R = 8 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$) et un travail vérifié par un bureau de contrôle.

Cette prestation est possible à un coût réduit, grâce à la massification et au recours aux dispositifs des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour financer tout ou partie des travaux.

A terme ce sont 70% des communes et EPCI du département de l'Ain qui pourront bénéficier de ce service qui s'inscrit pleinement dans les objectifs territoriaux, pour lesquels le SIEA assure un rôle de coordination.

Les CEE, c'est quoi ?

Les CEE c'est l'outil d'ingénierie technique et financier clef en main finançant partiellement les travaux de rénovation.

En tant qu'éligible, le SIEA collecte et vend les CEE des établissements publics auprès des obligés que sont les fournisseurs d'énergies.

>> Plus d'info Fiche Energie N°7
www.siea.fr

